

Réponse du 21 septembre 2026 du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'Information et des programmes de France Télévisions concernant l'émission *La Grande Librairie*

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Télévisions a reçu une plainte par courriel, le 10 septembre 2026, émanant d'une téléspectatrice. Cette plainte concernait l'émission *La Grande Librairie* diffusée le 9 septembre, dont l'une des invités était l'actrice Adèle Haenel, pour la publication de son ouvrage « Viser juste ».

La téléspectatrice relevait en particulier que dans sa « Carte blanche », séquence qui permet à l'un des invités de l'émission de s'exprimer en toute liberté sur un thème qu'il choisit, Adèle Haenel abordait le conflit israélo-palestinien, et qualifiait Israël d'Etat génocidaire en Palestine, sans susciter de commentaire ou de mise perspective de la part d'Augustin Trapenard, présentateur de l'émission. Elle demande si cette séquence était conforme « aux exigences de pluralisme, d'indépendance et de responsabilité éditoriale qui s'imposent au service public audiovisuel ».

Le Comité d'éthique a pris connaissance de cette saisine avec attention et a visionné la séquence concernée.

Il est exact, comme le rappelle Augustin Trapenard dans *La Grande librairie* en date du 16 septembre, que la « Carte blanche » donnée chaque semaine à un invité participe de l'identité de l'émission, et relève de la liberté éditoriale. Cette « Carte blanche », dont le contenu est exprimé en direct, est entièrement libre, et doit s'apprécier en effet, ainsi que le souligne M. Trapenard, comme « une parole d'artiste », et non comme une « parole politique », qui appellerait une réponse ou une contestation.

Dans sa « Carte blanche » du 9 septembre, Adèle Haenel évoque avec émotion le silence qui doit être brisé face à des situations insupportables, notamment le viol, et choisit d'illustrer ce qu'elle appelle « le silence télévisuel » en dénonçant le « génocide » commis par l'Etat d'Israël en Palestine.

Le Comité ne met nullement en question la liberté de l'invitée, tant dans le choix de ce thème que dans les mots utilisés.

Il estime néanmoins que les propos tenus par Adèle Haenel sur l'Etat d'Israël accusé de commettre un génocide en Palestine, dont la France serait complice par son silence, est une accusation d'une extrême gravité, sujette à de fortes controverses. Que ces propos auraient mérité un commentaire, même très bref, du présentateur, afin de les contextualiser, et de préciser qu'il s'agissait d'une position personnelle, qui n'engageait que son auteur. Cela aurait été plus conforme, non au pluralisme qui n'est pas la première exigence d'une émission littéraire, mais au respect des diverses sensibilités nécessairement présentes parmi les téléspectateurs qui constituent le public de *La Grande librairie*.

* * *